



Résiliation contrat enseignement à distance

Par **GASP75006**, le **17/09/2014** à **08:53**

Bonjour

J'ai signé un contrat en avril 2013 avec lignes et formations ; je souhaiterais résilier ce contrat et stopper ainsi les prélèvements que je dois acquitter jusqu'en juin 2015. Je souhaiterais faire application de "clauses abusives" car ils parlent dans le contrat de force majeure ou d'un cas fortuit ! J'ai arrêté les cours car je n'étais pas au niveau (aucune formation de base) et le rythme des devoirs m'a quelque peu stressée surtout qu'ils annonçaient des corrections à une semaine alors que les devoirs revenaient de la correction au bout de trois semaines (changement d'adresse de leur école, donc suivi du courrier long) : tout cela ne m'a pas vraiment découragée et en plus des problèmes de couples ont enrayé tout cela (dépôt de requête en divorce hier) ; je n'ai eu personne au téléphone pour s'inquiéter de moi ; un petit mail m'indiquant que je pouvais les contacter si problème

Merci pour votre réponse

Bien cdt

Par **moisse**, le **17/09/2014** à **09:07**

Bonjour,

Il n'y a aucune clause abusive dans l'exposé de votre situation.

Si vous lisez un tant soit peu ce forum, votre question occupe 50 % des discussions en terme du nombre de contributions.